



COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

26 juin 2024

Présents :

MME GONINET L.
MME GRENIER M.C.
MME TARTRY-LAVEST A.
M.AURIEL L.
M.BARGOIN J.
M. BLANCHOZ P.
M.DERBIAS J.L.
M.DUROHANY D.
M. DURUPT S.
M.MAURIN D.
M.MAZELIER V.
M. ORCIERE T.

Absents :

M.BRIVARY J.F.
M.GARMIS F.
M.GIRARD J.B. POUVOIR A M. MAZELIER V.
M. ROUVIDANT J.L POUVOIR A M. MAURIN D.

Présents : 12 Votants : 14

Début de séance à 18h10

Remerciements à la commune de Saint-Jean-d'Heurs de nous avoir accueilli à la salle des Fêtes.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 03/04/2024. Consultable au siège

DECISION MODIFICATIVE N°2 2024

Approbation à l'unanimité de la décision modificative n°2 2024- Consultable au siège

Vous trouverez en **annexe n°1** la note de synthèse de la décision modificative n°2 2024.

PRODUITS IRRECOURVABLES EN CREANCES EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES

Approbation à l'unanimité de produits irrécouvrables-créances éteintes. Consultable au siège

Monsieur le Comptable du SGC de Thiers transmet une liste de pièces qu'il ne peut recouvrer pour les raisons indiquées sur l'état des Taxes et Produits Irrécouvrables, les sommes dues sont d'un montant total de 10 732.68 € dont 9 554.55 € en créances en non-valeurs et de 1 178.13 € en créances éteintes.

MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Approbation à l'unanimité pour la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de la facture d'eau potable - Consultable au siège

Le SIAEP Dore-Allier propose deux moyens supplémentaires de paiement : le prélèvement automatique à échéance de la facture ou mensuel.

La mise en place du prélèvement automatique va permettre :

- De répondre à la forte demande des abonnés
- De s'adapter à une conjoncture économique et sociale difficile : inflation, augmentation des tarifs
- De limiter les impayés
- De limiter les départs des abonnés non signalés au service
- De compenser une tarification progressive à venir
- D'offrir à l'usager la tranquillité d'esprit et l'assurance du paiement dans les délais

Les contrats de prélèvement et les modalités (**annexe n°2 et 3**) relatives au paiement des factures d'eau seront transmis à la demande aux abonnés et disponibles aussi sur le site internet.

Sa mise en place sera effective en 2025.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Approbation à l'unanimité de la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe- Consultable au siège

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe sera créé pour l'agent M. Fabien CHABANNE. Cette création répond à la liste des avancements de grade possibles dans le respect des Lignes Directrices de Gestion établies et validées le 08 juin 2024.

SUPPRESSION AVEC CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Approbation à l'unanimité de suppression avec création de poste. Consultable au siège

Vu les délibérations du Comité syndical en date du 25 octobre 2023 pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe,

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 04 juin 2024, relatif à la suppression d'un poste d'adjoint administratif avec création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, il y a eu lieu d'effectuer une mise à jour du tableau des emplois.

Filière : Administratif

Cadre d'emplois : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif

Ancien effectif : 03

Nouvel effectif : 02

Grade : Adjoint administratif principal 2ème classe

Ancien effectif : 00

Nouvel effectif : 01

AUTORISATION POUR LE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET PORTANT CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI

Approbation à l'unanimité de l'autorisation pour le recours au contrat d'apprentissage et portant création d'un poste d'apprenti- Consultable au siège

Aux mois de juin et octobre 2023, le SIAEP Dore-Allier a accueilli un stagiaire préparant un bac Sciences et Techniques de l'Agronomie et du Vivant. Son stage s'est avéré satisfaisant autant pour nous que pour lui. Au mois d'avril 2024, ce dernier demande au syndicat le souhait d'effectuer un contrat d'apprentissage dans notre collectivité pour poursuivre ses études BTS GEMEAU en alternance.

Ce dispositif de l'apprentissage présente des intérêts autant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants. Il permet d'initier des jeunes à une première expérience professionnelle et de transmettre des connaissances et des savoirs nécessaires à l'exercice des métiers du secteur public et de former de futurs collaborateurs.

SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE MARCHE ENTREPRISE : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2024-04-05 ET NOUVELLE REDACTION

Approbation à l'unanimité marché entreprise : du schéma directeur d'eau potable abrogation de la délibération n°2024-04-05 et nouvelle rédaction. Consultable au siège

Le montant des travaux de 83 294.00€ H.T. sur la délibération N°2024-04-05 est erroné. Il convient donc d'abroger ladite délibération et d'en prendre une nouvelle pour soumettre :

Après examen des offres relatives aux travaux en objet, l'entreprise SOMIVAL INGENIERIE a été retenue pour un montant de 84 990.00 € H.T.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SIEA RIVE GAUCHE DE LA DORE ET LE SIAEP DORE-ALLIER POUR L'ETUDE DE MAITRISE D'OEUVRE ET L'EXECUTION DES TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE INTERCONNEXION

Approbation de la convention de groupement de commandes entre le SIEA Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore-Allier pour l'étude de maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux pour la création d'une interconnexion. Consultable au siège

VOIX POUR : 13
ABSTENTION : 1
VOIX CONTRE : 0

Dans le cadre de la sécurisation d'alimentation en eau potable, le SIEA Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier souhaitent réaliser l'étude de maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux pour la création d'une interconnexion.

L'interconnexion servira uniquement en SECOURS et devra fonctionner dans les deux sens :

- Vente d'eau de Rive Gauche à Dore Allier
- Vente d'eau de Dore Allier à Rive Gauche

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en place d'un groupement de commandes entre les syndicats RIVE GAUCHE DE LA DORE et DORE ALLIER afin de préciser les obligations respectives de chacune des deux parties (*annexe N°4*)

SUJETS DIVERS :

Travaux 2024 et prévision des travaux 2025 (*annexe n°5*)

Résultat des analyses de la FREDON sur le site de Vinzelles (documents transmis par mail le 11/07/2024-annexe n°6 et 7)

- Vote du Diagnostic du PTGEA (lien [Les différentes composantes du diagnostic PTGE](#) (hors HMUC) validées)

AGENDA

Comité syndical : Mercredi 23 octobre 2024 à 18h00 -Crevant-Laveine (*lieu à déterminer*)

Fin de séance à 20h30

Vu le Président,

MAZELIER Vincent